



## Moitié vacances scolaires

Par **mamann**, le **31/07/2018** à **18:37**

Bonjour

On a un jugement où est stipulé qu'on a la petite, moitié vacances scolaires. Pour la chercher c'est 10 h matin et déposer 19 h. On l'a récupérée le 7 juillet à 10 h et voulu la ramener le 19 juillet à 19 h. La maman a appelé la police, elle voulait sa fille le 19 juillet à 12 h ce qui fait juste la moitié selon elle. La police a cédé et nous a ordonné de ramener la petite mais notre avocat dit 19 h.

Maintenant, on doit la récupérer le 1 août à 10 h et de nouveau la déposer le 17 août à 19 h mais la maman veut 12 h. Je suis perdue, aidez moi à quelle heure je dois la ramener ?

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **01/08/2018** à **09:00**

Bonjour,

Vous ne répondez pas à cette maman, vous ne lui dites rien, vous faites application du jugement puisque jugement il y a et si des policiers viennent vous faire des misères, vous leur donner la copie du jugement, ils ne pourront rien exiger avant 19 h et surtout, le 17 août à 12 h vous n'êtes pas chez vous, vous ne rentrez qu'en début de soirée pour déposer la petite qu'à 19 h très précise, pas avant. Si la maman vous téléphone, même avant 12 heures, vous ne répondez pas, vous ne décrochez pas, du moins pas avant 19 heures. Le jugement est écrit et il vous protège.